



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

**Objet : CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCA TION**

Clisson, le 2 février 2024

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra, le :

Jeudi 8 février 2024 à 19 h 30

Au Cercle Olivier-de-Clisson.

- **Étude et vote du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023**
- ✚ **Présentation du spectacle « La Veillée » par M. Turpaud, directeur du Quatrain**
- ✚ **Présentation active des actions jeunesse par M. Lardeux (CSMA) et M. Chanson (ANIMAJE)**

A D M I N I S T R A T I O N G E N E R A L E

1. FINANCES

Tarifs et participations

- › *Fixation des tarifs – année 2024 – cinéma, médiathèque, funéraire et produits dérivés – précisions*

2. FINANCES

Décisions budgétaires

- › *Mise en œuvre d'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties relative aux constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale*

3. COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

- › *SIVU de la petite enfance et Ville de Clisson – convention de groupement de commande pour l'installation de visiophones – approbation*

4. COMMANDE PUBLIQUE

Délégation de service public

- › *Délégation de service public « Petit train touristique » – avenant n° 1 – approbation*

5. RESSOURCES HUMAINES

Emplois saisonniers et occasionnels

- › *Modification de la liste des emplois temporaires et saisonniers à pourvoir pour l'année 2024*

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

6. AFFAIRES FONCIERES

Acquisitions, cessions, échanges

- Cession d'une propriété communale sise 8 Grande rue de la Trinité

7. VOIRIE

Dénomination de voies

- Dénomination de la nouvelle voie reliant la route de Nantes et la rue des Malifestes

AFFAIRES DIVERSES



Xavier Bonnet
Maire

N.B. - Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.